



Protocole entrainements CSM Basket à compter du 15/12/2020

Saison 2020/2021

Le gouvernement a autorisé, à travers le décret n°2020-1582 du 14 Décembre 2020 modifiant le décret n°2020-1454 du 29 octobre 2020 susceptible d'évolution, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la reprise des entrainements de sports collectifs en intérieur pour les mineurs à compter du 15 Décembre 2020.

La Fédération Française de Basket-ball a publié plusieurs protocoles sanitaires. Le dernier étant applicable à partir du 15 Décembre 2020 et publié avec la note 34 des dispositions fédérales COVID 19.

Ce protocole prévoit une reprise de l'activité du basket-ball avec tout de même des contraintes à appliquer.

Dans le cadre de la pratique au CSM Basket, les entrainements reprendront aux horaires convenus sur le planning d'entrainements, avec l'accord des autorités locales dès le mois de Janvier 2021, sauf exception. **(Joueurs et joueuses mineur(e)s)**

Les parents de joueuses ou de joueurs **ne seront pas autorisés** à assister aux séances à venir.

Afin que toutes les garanties sanitaires puissent être respectées, un **registre à émarger** sera disponible pour tous les participants à ces entrainements. Cet émargement vaudra garantie que le participant (joueur ou entraîneur) ne présente AUCUN symptôme médical, et également qu'il n'est pas à risque concernant la COVID 19. Le ou les responsable(s) de la séance (entraîneurs ou membre du bureau) se réserve(nt) le droit d'interdire l'accès à la séance à une personne qui présenterait des symptômes ou qui ne respecterait pas les règles en vigueur. Tout participant se doit de signaler un test positif à la COVID 19 après une séance avec le CSM Basket afin que les personnes fréquentées puissent se faire tester.

La température des participants aux entrainements pourra être prise par une personne du club (demande figurant dans le protocole fédéral).

Chaque participant se devra d'arriver à l'heure de rendez-vous convenue, en portant un masque. L'accès aux vestiaires et aux douches dans le cadre du basket-ball, n'est pas possible à cette date.

Il/Elle devra avant de débiter l'activité se laver les mains avec du gel hydroalcoolique (une bouteille est déjà présente dans l'armoire de la réserve à ballons). Une pause pour s'hydrater (bouteilles individuelles ou gourdes absolument nécessaires) devra être respectée régulièrement. Un sens de circulation sera indiqué dans le gymnase. La pratique du basketball se fera conformément aux protocoles fédéraux c'est-à-dire sans contact et sans compétition jusqu'au 7 Janvier 2021 minimum.

A la fin de l'activité, le participant devra également se laver les mains au gel hydroalcoolique. Le club s'engage à désinfecter entre les séances et les matchs à venir le matériel utilisé (ballons, bancs, chaises,



tables, chasubles à usage unique (lavage obligatoire après utilisation). Cette démarche devra être consignée dans un document à venir afin de pouvoir prouver que ceci a bien été fait.

Toute personne présente dans le gymnase, momentanément et ne pratiquant pas l'activité sportive devra obligatoirement porter un masque (à partir de 6 ans), et s'inscrire dans le registre de présence.

Un manager COVID et un référent COVID (Lecourt Antoine et Farret Yaëlle) sont désignés au sein du club, comme le demande le protocole de la FFBB. Leur rôle est de veiller à ce que le protocole soit appliqué à la lettre, d'organiser et coordonner la mise en place des différentes mesures, et d'informer tous les licenciés ainsi que les accompagnateurs de mesures en vigueur. En cas de questions vous pouvez vous rapprocher de ces personnes.

Tout manquement à ce protocole peut conduire la personne responsable à prendre des mesures de sécurité pour les autres participants et donc à interdire l'accès au gymnase de la personne fautive.

Lecourt Antoine

Président du CSM Basket



